

# DROITS HUMAINS GUATEMALA ET COVID-19



# AVANT LA PANDÉMIE

## ÉJECTION DE LA CICIG

Après 12 ans de travail tenace ayant mené à plus de 400 condamnations, la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, instance conjointe de l'État guatémaltèque et de l'Organisation des Nations Unies, s'est vue forcée de plier bagage en septembre 2019 à la suite du refus de renouvellement de son mandat par le président Jimmy Morales (2015-2019), lui-même alors placé sous enquête par cette instance. Par son pouvoir d'enquête sur les autorités locales, la CICIG a été d'un apport significatif pour l'état de la démocratie et des libertés au Guatemala en permettant le retrait des institutions publiques de plusieurs représentants étatiques corrompus à divers niveaux, dont la célèbre incarcération de l'ex-président Otto Pérez Molina et de l'ex-vice-présidente, Roxana Baldetti. C'est cependant précisément l'efficacité de la CICIG qui lui a attiré les critiques de la part de l'élite en place préférant un retour vers un régime plus accommodant envers leurs intérêts. La dissolution de la CICIG correspond ainsi à une consolidation du pouvoir de l'élite politique, économique et militaire du pays, réputée pour contourner et façonner les lois et procédures en sa faveur. En bref, en réduisant les espaces de contestation et de reddition de comptes comme la CICIG, l'élite arrive à ses objectifs soit un recul significatif de l'état de la démocratie au Guatemala.

## LOI DES ONG

Le 11 février 2020, le congrès du Guatemala a adopté une réforme de la Loi sur les ONG de développement, et cautionnée par le Président Giammattei en dépit de nombreuses critiques et craintes communiquées par la société civile guatémaltèque et des diplomates étrangers. La loi est problématique pour plusieurs raisons :

- 1 Elle complexifie à outrance le processus d'enregistrement des ONG en sollicitant au moins 7 instances gouvernementales concernées.
- 2 Elle autorise le gouvernement à dissoudre les ONG qui mèneraient des activités contraires à la loi ou nuisant à l'ordre public sans pour autant définir ce qu'elle entend par « nuire à l'ordre public » ni le type d'activités en question.
- 3 Elle responsabilise les représentants légaux des ONG par rapport au point précédent pouvant découler sur des peines d'emprisonnement politique.
- 4 Elle vise à complexifier le travail des ONG internationales, en les obligeant entre autres à s'inscrire auprès du ministère des Relations internationales.

Cette réforme est présentement mise en pause par la Cour constitutionnelle, à la suite d'une dizaine de recours légaux en pause en raison des menaces qu'elle représente pour plusieurs droits. Or le PAQG ainsi que ses partenaires surveillent la situation et communiquerons publiquement l'évolution de cette loi qui menace sérieusement la liberté d'association au Guatemala et représente un risque important pour les organisations de défense des droits humains.

## ÉTATS D'EXCEPTION

Nous déplorons l'utilisation abusive d'états d'exception, sous le prétexte de guerre au narcotrafic, comme stratégie pour dissuader et faire taire toute contestation des communautés à l'encontre des politiques de l'État, dont l'objectif consiste souvent en la dépossession des peuples autochtones de leur territoire afin d'y implanter des projets d'extraction des ressources naturelles. Ainsi, en septembre 2019, le président sortant Jimmy Morales déclara l'état de siège dans 23 municipalités à travers 6 départements, soit environ 15% du pays; une région connue pour l'omniprésence de projets minier, de chantiers hydroélectriques, de plantations de monocultures (palmiers à huile, canne à sucre) fortement contestés par la population locale. Quant au nouveau président, Alejandro Giamattei, son entrée en poste fut rapidement marquée par la déclaration d'autres états d'exception. En effet, ce dernier déclara l'état de prévention le 17 janvier 2020 dans les municipalités de Mixco et de San Juan Zacatepéquez, le 24 janvier 2020 dans la municipalité de Villa Nueva et le 4 février 2020 dans 4 municipalités du département de Chimaltenango. Ensuite, dès le début de la pandémie du COVID-19, et avant même que le Canada prenne des mesures drastiques, le président Giamattei déclara le 12 mars l'état de calamité, qui permet notamment à l'État de procéder à des expropriations et à des dépenses sans devoir passer par les autorisations usuelles. Plusieurs ont perçu dans ce décret suivi d'un couvre-feu à 16h une nouvelle utilisation de la loi par le politique pour détourner les fonds publics à des fins privées tout en empêchant les manifestations. Les états d'exception correspondent à une suspension de nombreux droits de la personne comme le droit à la libre circulation et celui de réunion en plus de procurer des pouvoirs élargis aux forces armées et à la police. L'usage de ces états d'exception est d'autant plus inquiétant qu'ils sont généralement instaurés dans des municipalités où les communautés sont aux prises avec des problématiques d'accès à la terre, d'implantation d'industries extractives sans le consentement des peuples autochtones et sans le respect de leurs territoires ancestraux en plus de rappeler les horreurs des militaires lors du conflit armé 1960-1966. Cette stratégie de l'État représente donc une menace sévère pour les défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'environnement.

## CRIMINALISATION

La situation politique du Guatemala se complique de jour en jour et les défenseur.e.s de droits humains que nous accompagnons sont les plus affecté.e.s par ce climat qui se traduit souvent en menaces, en attaques ou encore en tactiques visant la criminalisation des personnes défendant les droits collectifs.. En effet, selon le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseur.e.s des droits de l'Homme, le Guatemala ferait partie des 10 pays les plus dangereux au monde pour les défenseur.e.s des droits humains et de l'environnement. Concrètement, de janvier 2017 à mai 2019, 884 défenseur.e.s de droits humains ont été victimes d'attaques dont 39 ont été fatales. Face à cette crise, nous avons encore une fois pu observer la force des mouvements sociaux et des communautés en lutte du Guatemala. Mais la situation demeure des plus préoccupantes et la solidarité internationale est plus que jamais pertinente.

# COVID-19 AU GUATEMALA

Le 12 mars 2020, le président guatémaltèque Alejandro Giammattei déclare un état d'urgence pour faire face à la pandémie du COVID-19, malgré qu'en date du 13 avril, un mois plus tard, le Guatemala ne comptait toujours que 167 cas confirmés et 5 décès. Les fameuses processions pascales n'ont pas eu lieu cette année, tout rassemblement public est interdit et un couvre-feu règne entre 16h et 4h dans les villes. La déclaration d'un état d'urgence dans un pays en proie à la corruption et à l'impunité est toujours préoccupante. Le gouvernement actuel du Guatemala, après à peine deux mois au pouvoir, avait déjà démontré sa volonté à tenir le cap autoritaire établi par le gouvernement précédent.

Pour commencer, le gouvernement Giammattei et ses alliés au sein du corps législatif ont utilisé la crise du COVID-19 pour approuver le budget annuel de manière accélérée. Pourtant, au lieu de prévoir d'importantes enveloppes budgétaires pour combattre la pandémie, ce budget prévoit plutôt des hausses salariales pour les élus et certains fonctionnaires politiques ainsi que des nouvelles mesures qui, selon les détracteurs du gouvernement, facilitent le clientélisme et le détournement de fonds. Il est donc peu surprenant que déjà le 1er avril, la Fiscalía contra la Corrupción affirmait avoir reçu 25 plaintes contre diverses institutions d'État pour détournement de fonds destinés à la lutte contre le COVID-19.

La réponse de Giammattei fut de retirer les journalistes critiques envers son gouvernement des groupes de WhatsApp utilisés pour publier ses communiqués gouvernementaux depuis que les conférences de presse sont suspendues. Même les comptes Twitter critiques du gouvernement ont commencé à recevoir des menaces. Une lettre ouverte publiée le 13 avril et signée par une centaine de journalistes, défenseur-e-s des droits humains et organismes issus de la société civile, dénonce ces abus ainsi que le manque de transparence du gouvernement. On accuse également le gouvernement d'intimidation et de diffamation envers les journalistes. La Commission internationale des juristes a déposé, le 13 avril aussi, un amicus curae à la Cour constitutionnelle sur le droit d'expression.

## JUSTICE TRANSITIONNELLE ET COVID-19

Dans ces moments où la société guatémaltèque traverse une crise face à la pandémie COVID-19, et où des milliers de survivant.e.s du génocide respectent l'isolement social instauré par l'état de calamité avec un accès limité aux médias et l'impossibilité d'exercer leurs droits à l'alimentation, au travail et à la santé : nous voyons avec une grande inquiétude la possibilité de la libération de la prison de quatre militaires condamnés et d'un autre en détention préventive pour de graves violations des droits humains pendant la guerre. Il est inquiétant que des secteurs liés à des intérêts d'impunité aient présenté une action devant la Cour constitutionnelle demandant que ces cinq anciens militaires soient placés en résidence surveillée, avec l'argument d'éviter qu'ils soient contaminés par le coronavirus. Il s'agit d'une façon d'utiliser une situation de crise pour faciliter l'impunité et se soustraire à la loi appliquée dans les peines respectives et les processus ouverts pour les crimes de gravité universelle.

## EXTRACTIVISME

L'entreprise continue à faire rouler sa mine de nickel à El Estor. La CGN maintient que les mines sont incluses dans l'exception accordée aux fournisseurs d'énergie puisque les deux types d'entreprise sont régies par la même loi (même si la mine de nickel, ne produit de toute évidence pas d'énergie). Rappelons que la CGN, autrefois? auparavant? anciennement filiale de la canadienne Hudbay Minerals, est tenue responsable pour de graves violations de droits humains, dont onze viols, et un assassinat en plus de voies de faits graves. Rappelons aussi que la CGN bafoue depuis juillet 2019 un jugement de la Cour constitutionnelle du Guatemala. La Cour avait ordonné la suspension des travaux de la mine, ayant jugé que la CGN n'avait pas respecté le droit au consentement informé, libre et préalable des communautés autochtones avoisinantes. Le PAQG, par le biais d'ACOGUATE, accompagne les victimes de la CGN depuis plusieurs années.

Une autre mine canadienne, la mine Escobal de PanAmerican Silver, a distribué des vivres à certaines personnes des communautés avoisinantes en échange de leur signature et leur numéro d'identification nationale. Le parlement Xinka, regroupement autochtone qui lutte contre la mine Escobal, craint que ces signatures pourraient être greffées à un autre document pour essayer de faire preuve d'un appui à la mine de la part des communautés. Rappelons que la Cour constitutionnelle avait suspendu en juin 2017 le permis d'Escobal faute de consentement libre, préalable et éclairé. Depuis la décision de la cour, les communautés Xinka maintiennent un poste de contrôle à l'entrée de la mine afin d'empêcher le passage des véhicules de l'entreprise et ainsi faire valoir la décision de la cour. Le poste de contrôle a dû être abandonné à cause des mesures d'urgence prises par le gouvernement Giammattei face à la pandémie du COVID-19.





## L'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL AU TEMPS DE LA COVID-19

Dès les débuts de la crise, Acoguate, notre partenaire coordonnant l'accompagnement international au Guatemala, a mis fin temporairement à son travail d'accompagnement physique afin de respecter les mesures de santé publique en place et de protéger ses accompagnateurs et accompagnatrices provenant exclusivement de l'étranger. Ainsi, pendant plus de deux semaines, ils et elles ont redirigé leurs tâches vers la rédaction de rapports, un aspect tout aussi important de leur travail d'accompagnement. Cependant, en date du 26 mars, la situation s'étant considérablement complexifiée, Acoguate a lancé le processus de rapatriement des accompagnatrices et accompagnateurs dans leurs pays d'origines et des réflexions s'entament pour les démarches à suivre pour l'avenir afin de poursuivre la vigilance des droits humains au Guatemala.

Dans le contexte particulier de détérioration de la situation des droits humains et de la démocratie au Guatemala, nous considérons qu'il est toujours essentiel de poursuivre notre travail. Ainsi, en tant qu'organisme de solidarité, le PAQG s'assure donc de soutenir Acoguate dans ce processus complexe en cette période pleine d'incertitudes. Nous surveillons et monitorons aussi attentivement les mesures et politiques mises en place par le gouvernement guatémaltèque ainsi que par les entreprises étrangères qui brimer les droits humains des communautés locales. Par exemple, en raison des mesures d'isolement en place en date du 26 mars prévoyaient un isolement de 16 H à 4H, ce qui a mené certains groupes en résistance pacifique à suspendre leurs mobilisations afin de prioriser la sécurité et la santé publique. Les communautés craignent toutefois que les autorités et les dirigeants d'entreprise ne profitent du contexte de la crise pour outrepasser le droit à la consultation, au consentement et l'autodétermination des communautés.

## À VENIR POUR LE PAQG

- Une série de réflexions stratégiques engageant l'ensemble de nos membres et de nos partenaires.
- Une concertation accrue avec nos partenaires au Guatemala, au Québec et au Canada.
- Une veille médiatique sur les mesures et politiques prises par l'État guatémaltèque, le gouvernement canadien, la communauté internationale et les acteurs privés au Guatemala.
- De la diffusion et de la rédaction d'analyses dans notre réseau et dans les médias.
- Le lancement de nouveaux outils pédagogiques dont un livret et un documentaire portant sur la justice énergétique.
- Un nouveau cycle de recrutement et de formation d'une nouvelle cohorte d'accompagnateurs et d'accompagnatrices dès que la situation actuelle se sera régularisée.
- Une utilisation accrue des différents outils technologiques pour effectuer l'ensemble de son travail.

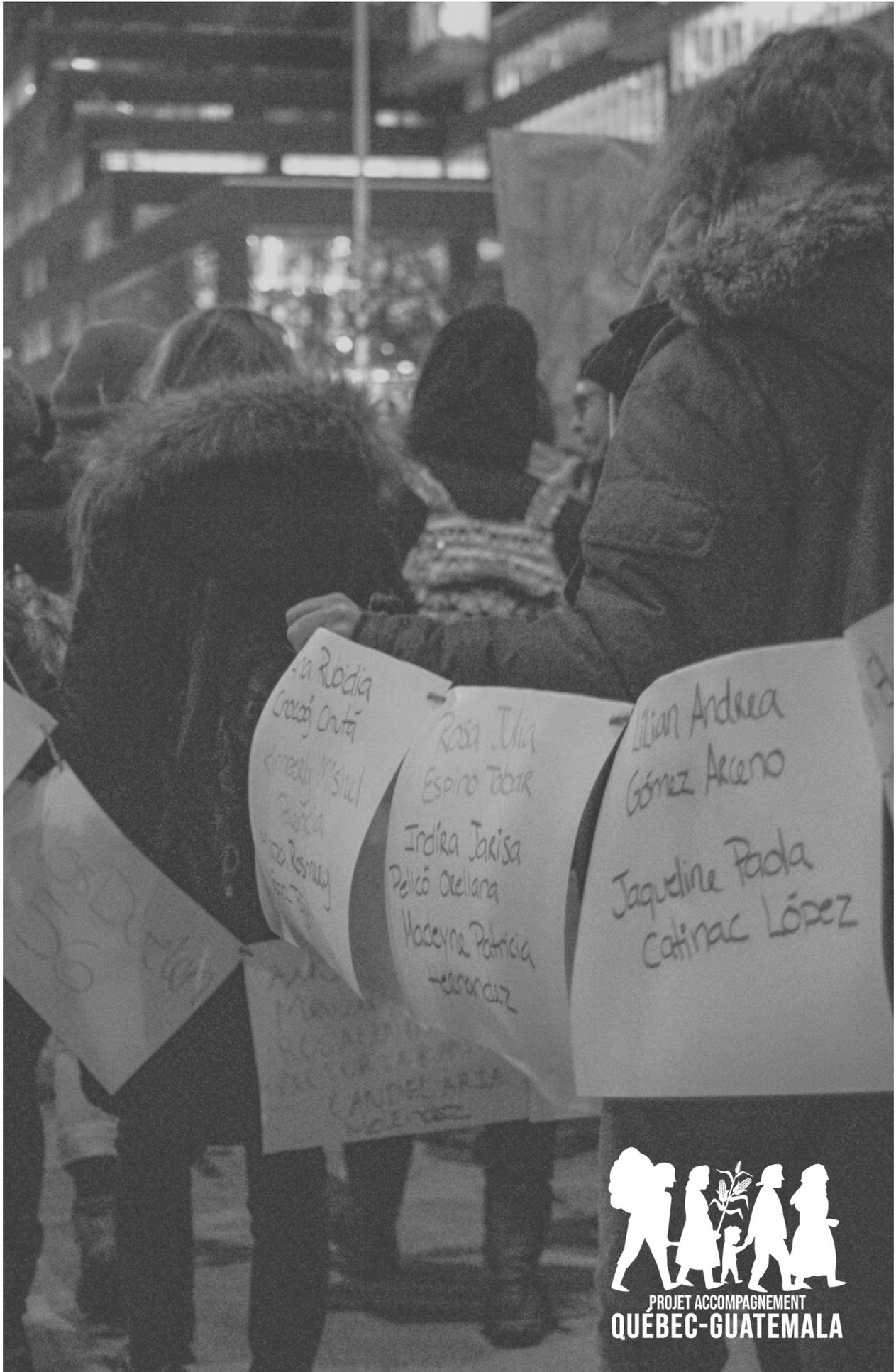
## SOUTENEZ LA MISSION DU PAQG

En soutenant le PAQG, vous posez donc un geste concret de solidarité avec les peuples du Guatemala en lutte pour la défense des droits humains, de l'environnement et de leur territoire.

D'ailleurs saviez-vous que le PAQG a désormais des plateformes intégrées à même son site web pour permettre au public de devenir membre ou de faire un don?

**[www.paqg.org/devenez-membre/](http://www.paqg.org/devenez-membre/)**

**[www.paqg.org/faire-un-don/](http://www.paqg.org/faire-un-don/)**



PROJET ACCOMPAGNEMENT  
**QUÉBEC-GUATEMALA**